



Cabinet du Maire

Batiscan, le 26 juillet 2010

OBJET : Aqueduc Rangs Nord et Cinq-Mars- Pétition

Mesdames,
Messieurs,

Pour faire suite à la pétition, la municipalité veut réaffirmer sa position dans ce dossier.

Le conseil municipal de Batiscan a entrepris les démarches nécessaires pour la reconstruction de l'aqueduc des rangs Nord et Cinq-Mars en 2001. Ceci était devenu nécessaire de remplacer une conduite vieillissante, par une conduite et des équipements répondant aux normes actuelles de construction et de sécurité.

Le conseil municipal s'est prévalu des programmes de subventions disponibles pour permettre que tous les travaux de l'ordre de 950 000\$ soient réalisés sans **aucun impact sur votre compte de taxes** pour les citoyens desservis par l'aqueduc et l'ensemble de la population.

Les propriétaires desservis par l'aqueduc rangs Nord et Cinq-Mars n'auront à supporter que les dépenses pour les conduites de raccordement, se trouvant sur leur propriété, comme ce fut le cas dans le passé lors des projets d'aqueduc des rues de la Gare et du Moulin, route de l'Internationale et au centre du village.

La municipalité n'a pas l'intention d'intervenir dans les travaux de raccordement. Ces travaux doivent être faits aux frais des propriétaires comme le prévoit l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) :

*« 25. Toute municipalité locale peut, **aux frais du propriétaire**, installer des conduites privées, des entrées d'eau ou d'égout et effectuer le raccordement de conduites privées aux conduites publiques. »*

La municipalité ne peut ni subventionner, ni payer pour les frais de raccordement, ce qui est illégal.

...2/



Cabinet du Maire

La municipalité a démontré un grand souci de transparence et d'équité dans cette affaire et elle entend continuer à agir ainsi jusqu'à la mise au rancart de la conduite actuelle le 1^{er} septembre 2011.

En vous remerciant à l'avance pour votre précieuse collaboration à la réalisation de ce projet.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil municipal,

Christian Fortin, Maire

c.c. Les membres du Conseil municipal